

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt sept novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F., REGHEM T., BONDU G., PAVAUT D., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., BIZIEN M.P., LOCUTY M., COLLIER L., ROUSSEAUX A., JOBET M., SIMON E., ROUSSEAUX G.,

Étaient excusés et représentés :

Monsieur BOMBART M., ayant donné procuration à Madame PAVAUT
Madame LAGNEAU S., ayant donné procuration à Monsieur REGHEM T.
Monsieur HANON Y., ayant donné procuration à Monsieur POLY J.P.
Monsieur AMAND H., ayant donné procuration à Monsieur AUBER A.

Absents et excusés : Mesdames BEGUIN V., BASTIENT P. et GROUZELLE J et Messieurs FUGERE S., HOUSSIERE O.

Secrétaire de séance : Madame BONDU Geneviève.



Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DROITS ET TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES

- ALSH

Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs et de mettre en place une grille tarifaire pour les adolescents (13-17 ans) extérieurs à Trélon comme suit :

	Vacances Février	Vacances printemps	Vacances d'été	Vacances Octobre
Nouveau tarif Ados extérieurs à Trélon	0,68€/H	0,68€/H	0,62€/H	0,68€/H
Repas compris			NON	

- PÉRISCOLAIRE - CANTINE - REPROGRAPHIE

Les tarifs restent identiques.

- CONSULTATION DES NOURRISSONS

L'attribution d'un colis d'une valeur de 10 € par enfant et par tranche de trois consultations PMI est maintenue.

- DROITS DE PLACE

Seuls les droits de place relatifs aux cirques et théâtre passent de 1 000,00 € à 1 500,00 €.

- CIMETIÈRE

Il est décidé d'appliquer les tarifs suivants :

- Trentenaire 2 m ²	130 €
- Cinquantenaire 2 m ²	240 €
- Cinquantenaire 4 m ²	500 €
- Trentenaire 4 m ²	400 €
- Droit de superposition	130 €
- Droit d'inhumation	60 €
- Droit d'exhumation	60 €
- Caveau provisoire	40 €
- Collage urne	60 €
- Insertion urne dans le caveau	60 €

- COLUMBARIUM

Aucune augmentation n'est prévue

RÉVISION DES LOCATIONS DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers des garages DUPIN. Le montant mensuel est fixé à 30 € pour chaque garage à compter du 1er janvier 2020.

Il est demandé de réfléchir sur un tarif de location de la salle des fêtes spécifique aux associations.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES (SEAA)

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 19 Décembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) sollicitait la révision des statuts du SEAA en vue de modifier la répartition du nombre de délégués syndicaux, suite à la prise de compétence « électrification rurale » pour l'ensemble des communes membres de son territoire.

Plusieurs réunions du groupe de travail constitué au sein du SEAA ont permis l'élaboration du projet de statuts modifiés.

Le Comité Syndical s'est ensuite réuni le 6 Septembre 2019 pour décider la modification de ses statuts portant essentiellement.

Monsieur Le Maire rappelle ensuite à l'assemblée que les collectivités membres du SEAA disposent d'un délai de trois mois maximum, à compter du 24 Septembre 2019 (date de la notification de la délibération du Comité Syndical) pour se prononcer sur la modification envisagée. Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux statuts.

Après avoir pris connaissance de ces nouveaux statuts, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019 A L'ASSOCIATION « TRELON VEHICULES ANCIENS »

Considérant l'intérêt à soutenir et encourager les associations locales dans leurs actions et sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association « Trélon Véhicules Anciens » au titre de l'année 2019.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE

Sur proposition de Monsieur Le Maire, il est décidé à l'unanimité d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école maternelle une subvention d'un montant de 718 € pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet pédagogique proposé par les enseignants.

PRÉSENTATION DU BOCAGE DANS LE CADRE DU PLUi

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Sud-Avesnois, la commune a décidé de mettre en place une démarche de préservation des haies et alignements d'arbres au titre du code de l'urbanisme afin d'assurer l'équilibre entre le développement de l'activité agricole du territoire et la pérennité du maillage bocager, et cela en concertation avec la profession agricole et les habitants des communes concernées.

Suite à la démarche de concertation mise en place par les services du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) auprès des agriculteurs, il convient de valider la proposition cartographiée d'un maillage bocager établie avec les exploitants.

Sur proposition d'un adjoint, il est décidé de demander au PNRA de fournir une mise à jour récente de cette proposition cartographiée avant de prendre position.

Monsieur Le Maire rappelle ensuite qu'une réunion publique est programmée le 12 Décembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes.

PROJET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER POUR LA PÉRIODE 2020-2039

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement forestier présenté par Monsieur Le Maire, Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet proposé qui comprend les grandes lignes suivantes :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- la définition des objectifs assignés à cette forêt
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

CREATION D'UNE MICRO-CRECHE ET D'UN RAM

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un prêt relais dans l'attente du versement des subventions pour financer les travaux de création d'une micro-crèche et d'un RAM, il est décidé de contracter auprès du crédit agricole un emprunt dans les conditions suivantes :

Montant	250 000 €
Durée	24 mois
Périodicité de remboursement	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe	0,40 %
Frais de dossier	500 €

Étant précisé que les subventions attendues s'élèvent à 144 000 € pour la micro-crèche et 115 000 € pour le RAM et 76 000 € par l'État pour les deux.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des réajustements au regard de l'exécution budgétaire, il est voté les modifications suivantes :

- DM N°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €	0,00 €	

- DM N°4

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6251 : Voyages et déplacements	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	600,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €	0,00 €	

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie : le conseil municipal est informé de la réception des travaux de démolition du centre technique du bois;
- Inauguration du restaurant scolaire : il est rappelé au conseil municipal que la cérémonie est prévue le 11 Décembre 2019 à 16h30 sur place;
- Contournement d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre de l'aménagement de la RN2 : une exposition est organisée du 2 décembre 2019 au 6 janvier 2020 dans les mairies d'Avesnelles, Trélon et Fourmies. Le démarrage des travaux est prévu en 2021, les travaux d'ouvrage ferroviaire en 2022/2023, et une mise en service en 2025.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.